

de la loyauté avec laquelle il a fondé et mis et pratique les institutions les plus libres que notre pays ait encore connues; s'il l'avait contemplé modeste pendant la prospérité; auguste pendant l'infortune, il aurait mieux fait que lui rendre justice; il l'eût aimé." La lecture de cet éloge chaleureux de l'empereur déchu à Sedan, jeta un froid au sein de la commission. Cependant, rien n'éclata et l'on passa à la réponse de M. Emile Augier. Les lignes suivantes s'y rencontraient: "Vous venez de nous présenter, Monsieur, un noble et véridique portrait de Napoléon III. Le dernier trait résume cette figure mystérieuse et lui restitue sa physionomie particulière; tous ceux, en effet, qui ont eu l'honneur d'approcher l'empereur, l'ont aimé et restent fidèles à sa mémoire. Mais ceci ne touche que l'homme privé. La qualité maîtresse de l'homme d'Etat était une sage lenteur qui ressemblait parfois à de l'immobilité." Cette fois, il y eut une explosion de récriminations, et plusieurs membres de la commission, prenant texte du discours de M. Augier, exprimèrent avec véhémence les sentiments que leur avait inspirés celui de M. Ollivier.

M. Guizot s'écria que l'éloge de Napoléon III était peu convenable et inopportun, et d'un ton sec il lança à l'ancien ministre de 1870 ce mot cruel: "Il ne suffit pas d'avoir le cœur léger." M. Ollivier releva le gant avec hauteur, et la discussion devint fort acrimonieuse. Cependant, la commission déclara, d'après la formule, les deux discours "dignes de l'Académie." Mais l'incident causa beaucoup d'émotion parmi les immortels. Jules Favre et d'autres adversaires de M. Ollivier jetèrent de l'huile sur le feu. Bref, l'Académie décida que la commission se réunirait de nouveau pour entendre une seconde fois les discours et prendre une décision définitive. Mais M. Ollivier refusa net. "Je suis irrévocablement décidé, écrivit-il à M. Patin, à ne pas changer une virgule à l'hommage affectueux et tout personnel que je rendais au souverain dont j'étais le ministre lorsque l'Académie m'a honoré de ses suffrages." Il fut alors résolu qu'il n'y aurait point de réception publique, et que M. Ollivier pourrait prendre possession de son fauteuil, mais sans discours. La même mésaventure était arrivée à Chateaubriand, qui, élu en 1811, sous l'Empire, n'avait pu prendre séance qu'en 1816, parce qu'il n'avait rien voulu changer à son discours de réception, dont certaines parties avaient déplu à César.

En 1879, un autre incident se produisit. Henri Martin ayant